

# Les prud'femmes à Genève : (suite de la 1re page)

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 465

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262098>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Cliché Mouvement Féministe

M<sup>me</sup> SZELAGOWSKA

L'un des chefs les plus connus du mouvement féministe polonais.

d'un régime démocratique, par des « délégations de groupements » (il est curieux ce que ce système, inspiré de l'Italie, des « Chambres représentatives » rencontre de sympathies dans ces pays d'Europe orientale et septentrionale). — Il est vrai, dis-je, que ce nouveau système a fait perdre aux femmes une représentation importante au Sejm (Chambre), où, de 17 membres, elles sont descendues à 2 (ceci comprend, d'autre part, à une réduction du nombre total des députés). C'est une règle assez générale, me paraît-il, que, lorsque sont diminués les droits populaires, ce sont les femmes qui en souffrent. Toutefois, 5 femmes siègent au Sénat, l'une d'elles étant même membre du Bureau; 5 femmes font partie de la Municipalité de Varsovie, alors que 400 sont nommées dans d'autres municipalités à travers le pays, et que plusieurs villes importantes sont administrées par des femmes maires. Notre collègue, M<sup>me</sup> Szelagowska, est membre de la Commission de contrôle de la Municipalité de Varsovie, ce qui lui permet de mettre le nez dans tous les organismes dépendant de cette dernière. J'ai dit ici même quel haut commandement était reconnu au chef de la police féminine, M<sup>lle</sup> Paléologue, et l'on verra plus bas quelles sont les tâches et les responsabilités d'une femme juge. J'ai rencontré en si grand nombre que je ne puis les citer ici des femmes médecins, avocats, magistrats, journalistes, banquiers, experts financiers, professeurs (et même professeurs dans des lycées de grands garçons de quatorze à dix-sept ans), des femmes de science très spécialisées (minéralogie, chimie, etc.), ce qui m'a rappelé que j'étais dans la patrie de Marie Curie. Les femmes ayant fait des études universitaires très poussées, et se consacrant essentiellement à ces hautes recherches scientifiques, sont d'ailleurs beaucoup plus nombreuses que chez nous, l'Université ayant été jadis un moyen d'émancipation nationale; et, d'autre part, aucune de ces femmes ne songe à s'enfermer dans la tour d'ivoire de son labeur per-

sonnel, mais collabore de sa sympathie et de ses pensées à l'œuvre féministe, si bien que, comme nulle part ailleurs, l'Association des femmes universitaires constitue un centre vivant de féminisme actif.

Evidemment, et comme partout, des attaques se manifestent contre le travail féminin. Evidemment, des statistiques établies par le B. I. T. par sa correspondante en Pologne, M<sup>me</sup> Sokal, si bien connue à Genève, il résulte que l'égalité des salaires n'est réalisée que pour les postes inférieurs. Mais ces attaques et ces inégalités justement inspirent au féminisme polonais une nouvelle et forte ardeur pour maintenir haut son drapeau.

L'activité sociale aussi des féministes polonaises est considérable. Et cela est naturel. Leur mouvement a, en effet, pris racine au moment où la reconstitution du pays imposait à celui-ci des charges écrasantes, tout par définition ayant été laissé à l'abandon par le régime tsariste. Et en un sens, cette tâche écrasante à laquelle elles se sont vaillamment attelées leur a facilité leur travail féministe en leur mettant en contact immédiat avec une foule de femmes que, seules, des théories féministes forcément abstraites auraient rebutées, et en leur permettant de préparer à l'exercice de leurs droits la masse des nouvelles électrices. Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'Association pour le Service social et le Travail civique des Femmes (branche de l'Alliance Internationale) compte près de 60.000 membres à travers le pays, et si l'on n'est pas possible d'énumérer ici toutes les institutions, créations, homes, asiles, crèches, écoles, centres de santé, restaurants populaires, maisons de relèvement, etc., etc., qu'il m'a été donné de visiter, dont quelques-unes inspirées des principes les plus modernes, sont organisées de façon à inspirer envie aux visiteuses d'autres pays! Parfois, notons-le, des institutions sont créées pour répondre à des besoins qui n'existent pas chez nous, nous surprennent: par exemple cette maison qui abrite 900 enfants trouvés de moins de sept ans, dont 500 au-dessous de trois ans, et qui comprend dans son personnel une jeune et charmante « psychologue » chargée de débrouiller leur caractère et leur mentalité. On a beau se dire que Varsovie compte actuellement plus d'un million d'habitants: on reste un peu inquiet devant la misère que révèle ces chiffres, quand bien même des visites dans les quartiers excentriques, ou dans les quartiers juifs (encore un des étonnements de ma mentalité occidentale et démocratique!) vous apprennent beaucoup à cet égard.

(A suivre.)

E. Gd.

## Femmes pasteurs

Aucun postulant ne s'est fait inscrire au concours ouvert pour repourvoir le poste vacant de deuxième pasteur de la paroisse nationale de Château-d'Oex. Pour onze postes vacants dans le canton de Vaud, il n'y a que quatre pasteurs disponibles. Il y a bien des théologiennes, qui ont fait leurs études complètes à la Faculté de théologie de l'Eglise nationale, et qui seraient heureuses d'obtenir des postes, mais la loi actuelle ne permet pas de les placer à la tête d'une paroisse.

Par contre, M<sup>lle</sup> von Auw, licenciée de la Faculté de théologie de l'Eglise libre, a été nommée aumônier de l'Institut des diaconesses de Saint-Loup.

S. F.

à l'aspect paternel, une femme aux cheveux blancs: ce sont des auxiliaires du juge qui suivent les enfants, les délégués à la liberté surveillée, comme on les appelle en Belgique. Un huissier en uniforme. Et entre les deux fenêtres, derrière un simple pupitre, la femme juge, en robe d'audience noire, un curieux collier, emblème traditionnel sans doute, de ses fonctions, autour du cou. C'est tout.

Jeune, frêle, mignonne sous ses courts cheveux bouclés, M<sup>me</sup> Kaminska m'avait déjà frappée quand je l'avais rencontrée précédemment, autour d'une table amie, par l'intensité de son regard. Ce regard, partant d'yeux vifs aux orbites enfoncées, est tout particulièrement investigateur; on a l'impression qu'il pénètre jusqu'à l'âme... Et certainement il est pour beaucoup dans l'influence prompte, active, énergique, en même temps que profondément compatissante et compréhensive, qu'exerce cette jeune femme, si remarquablement douée pour ces fonctions délicates.

... Tandis que nous nous glissons sans bruit sur un banc, M<sup>me</sup> Simienska, mon précieux guide, qui va me traduire en me le commentant tout ce qui se dit, et moi, l'huissier a appelé le premier cas inscrit: une fillette de seize ans, qui a dérobé des vêtements à la patronne chez laquelle elle était engagée comme domestique, pour s'en parer ensuite, ce qui ne dénote pas une intelligence remarquable de sa part. Sa mère, la tête enveloppée d'un châle, l'accompagne. Jamais, d'ailleurs, je n'ai vu l'enfant comparaître seul, l'idée directrice étant de faire réaliser aux parents — qui en ont parfois joliment besoin! — leur part de responsabilité. Cette mère-là, d'ailleurs, est silencieuse, et n'interrompt pas à tout bout

## IN MEMORIAM

### Mr. Charles Corbett

Une bien triste nouvelle nous arrive de Londres: celle de la mort du père de notre chère Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby, décédé dans sa belle propriété de Woodgate (Sussex), à l'âge de 82 ans. Nous savons combien ce coup est cruel pour notre Présidente, que des liens d'une touchante intimité filiale unissaient à son père, à l'influence duquel elle devait beaucoup: ne lui avons-nous pas souvent entendu raconter que son premier discours politique, elle l'a fait à l'âge de seize ans, lors d'une campagne électorale en faveur de son père?

Mr. Corbett a été, en effet, l'initiateur de sa fille à la vie politique, tant nationale qu'internationale. Il a lui-même siégé au Parlement, comme député libéral, durant une législature; mais surtout, esprit cultivé, très large, inspiré des meilleures traditions politiques britanniques, il a constamment soutenu, encouragé, conseillé sa fille, dans toutes les situations parfois difficiles où peut se trouver la présidente d'une vaste organisation mondiale politique de femmes, cette aide s'exerçant aussi bien dans le domaine matériel que dans le domaine moral, avec la plus clairvoyante et la plus souriante générosité.

Pour toutes celles d'entre nous qui ont eu le privilège de connaître, dans la belle bibliothèque de Woodgate, ce vieillard courtis, fin, intelligent et distingué, qui, non content de nous offrir la plus large hospitalité, prenait plaisir à la pratiquer par mille détails familiers et charmants (il ne manquait jamais de nous apporter à chacune un morceau de chocolat, à l'issue d'une séance, avant la séparation pour la nuit!), le regret personnel est très vif. Il nous permet de mieux comprendre le chagrin de notre Présidente, à laquelle nous tenons à répéter ici nos plus affectueuses pensées de chaude sympathie.

E. Gd.

\* \* \*

### Mlle Marie Giovanna

Nous avons appris avec regret le décès de M<sup>lle</sup> Marie Giovanna, survenue à Genève le 18 novembre dernier, après une maladie longue de tant d'années que nombreuses sont celles de nos travailleuses sociales, appartenant à d'autres milieux que celui où se déroula son activité, qui n'ont jamais eu l'occasion de la rencontrer.

En effet, M<sup>lle</sup> Giovanna, en sa qualité de fervente catholique, avait concentré depuis vingt-cinq ans ses forces et son action sur cette *Union des Travailleuses catholiques*, qu'elle avait elle-même fondée, la première de toute une série de créations destinées aux ouvrières et employées, et strictement marquées d'un caractère confessionnel accentué: maison de vacances, caisse de secours mutuels, sections professionnelles, restaurant féminin, etc. M<sup>lle</sup> Giovanna connaissait bien les difficultés de la vie de tant de travailleuses auxquelles elle était anxieuse de venir en aide, et c'est en songeant à elles surtout qu'elle fut amenée à plusieurs reprises à participer pour leur compte au travail de nos organisations féminines et féministes laïques. Membre du Comité de la Ligue sociale d'acheteurs de Genève, où nous l'avons rencontrée pour la première fois, elle prit part à la toute première campagne menée à Genève en 1913-1914 en faveur de l'électorat et de l'éligibilité des femmes dans les tribunaux de

prud'hommes, — campagne qui réalisa une union que nous n'avons jamais plus retrouvée, puisagée l'appel lancé aux électeurs était signé, avec l'Association pour le Suffrage et l'Union des Femmes, par le Groupe des Femmes socialistes et les Travailleuses catholiques! Plus tard, M<sup>lle</sup> Giovanna s'intéressa directement à la création de l'Ouvroir de l'Union des Femmes, et étudia même avec nous un projet de création d'atelier coopératif de chaussures en rafia. Mais, bien vite, l'activité de ses propres groupements catholiques lui tint trop à cœur pour que pût continuer cette collaboration.

Féministe, M<sup>lle</sup> Giovanna se défendit toujours de l'être, par respect envers l'attitude négative adoptée par l'Eglise à laquelle elle appartenait: mais elle fit souvent preuve de tant de capacités organisatrices, qu'elle prouva au contraire la valeur de ce que peut créer une femme. Si bien que, malgré les profondes différences qui nous séparent, nous tenions, en souvenir de lointaines années de collaboration pour le travail social, à nous incliner devant sa mémoire, et à dire notre sympathie à celles qui l'ont perdue.

M. F.

## Les Prud'femmes à Genève

(Suite de la 1<sup>re</sup> page.)

Car c'est aussi toute une campagne électorale de correspondance, d'entrevues, d'innombrables « coups de téléphone », qu'a menée, durant cette quinzaine, notre Comité d'action, composé des représentantes de dix-sept organisations féminines. Neutre politiquement et confessionnellement, et constitué sur la seule base des intérêts féminins, il s'est adressé à tous les groupements, patronaux et ouvriers, syndicalistes et corporatifs-chrétiens; et un peu étonné lui-même d'être une force et une valeur électorales (dame! nous n'avons pas l'habitude, hélas! que notre voix compte pour autant que celle d'un homme quand il s'agit des affaires publiques!), il a fait les expériences les plus variées. Du côté ouvrier, le travail a été facilité par l'existence des deux Fédérations irrégulièrement opposées l'une à l'autre des syndicats ouvriers d'une part, des syndicats corporatifs-chrétiens de l'autre, Fédérations qui, toutes deux, portent des femmes sur leurs listes, et entre lesquelles va se livrer la bataille du 7 décembre pour les sièges des juges ouvriers. En effet, puisque d'une part tout l'effort a été centralisé par ces organisations, et que, d'autre part, notre neutralité politique et confessionnelle nous a situées sur le même plan à leur égard, la situation a été vite fixée.

Mais, du côté patronal alors, où existent une foule d'Associations purement professionnelles, multiples ont été les démarches, et variées les expériences. Tantôt, l'un nous a répondu d'emblée que nous arrivions trop tard, que la liste des candidats était faite et imprimée depuis longtemps, — sans que l'un seul de ces messieurs si pressés semble avoir été même effleuré par l'idée que les femmes ayant exactement le même droit que les hommes à siéger dans ces tribunaux, on pourrait, avant de clore la liste, songer à leur faire une petite place! Tantôt, au contraire, l'on a accepté avec grande courtoisie nos propositions d'en-

## En Pologne: Notes et croquis

### II. Le Tribunal des Mineurs

Je l'avoue: à première vue les abords de ce tribunal me surprennent un peu. Je m'attendais vaguement à quelque édifice imposant, genre Ministère, ou tout au moins école publique; et cette simple maison locative, dans une rue fréquentée de Varsovie, me désorienta — avant que j'aie réalisé, premièrement que l'argent est rare pour accomplir toute l'œuvre de réorganisation sociale à laquelle s'est attachée la Pologne nouvelle, et qu'il vaut mieux l'économiser sur des pierres et des moellons, que sur des institutions; et ensuite, que cette simplicité d'aspect rentre bien dans le cadre de la conception moderne du tribunal de l'enfance, sans apparat ni solennité.

L'escalier étroit, tout juste balayé, est encombré, dès les étages supérieurs, de gosses plus ou moins dépenaillés. Encombré aussi l'antichambre un peu sombre, où attendent avec leurs parents les enfants convoqués devant le juge des mineurs. En revanche, la salle du tribunal proprement dit est charmante et accueillante: boisée de clair, ouvrant de ses deux fenêtres sur l'espace du ciel, elle n'est guère plus grande qu'une salle d'école moderne, à laquelle font immédiatement penser les gravures des héros de l'indépendance polonaise ou de scouts en service qui égayent les murs. Une devise burnisée sur une petite affiche retient l'attention: *Mów Prawda (Dis la vérité)*. Sur les quelques bancs de bois, un homme âgé

<sup>1</sup> Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

de champ le dialogue du juge et de la fillette, comme d'autres qui lui succéderont. Elle est veuve, puis remariée, déclare la petite en réponse aux questions du juge, et il semble bien, pour autant que je peux comprendre l'histoire de cette jeune vie, telle que M<sup>me</sup> Kaminska arrive à se la faire raconter, que s'il n'y a pas beaucoup d'intelligence dans ce cas-là, il n'y a pas non plus beaucoup de bonheur... Après la fillette, c'est la mère que l'on interroge, l'enfant étant sortie, puis la patronne qui a porté plainte. Les questions et réponses se sont rapidement croisées, le juge s'est fait son opinion, mais réserve la sentence pour plus tard. Au cas suivant.

Celui-là, c'est un gamin sale, dépenaillé, pleurnicheur, qui a volé pour le revendre des journaux pour une somme totale de 8 slots (pas même cent sous suisses). La mère, énorme et déguenillée, sale aussi, et ébouriffée sous son châle rouge, est vendeuse de légumes; le père est chômeur et ivrogne; le frère aîné est déjà placé dans une maison de rééducation. Je regrette de ne pouvoir suivre dans le détail, l'interrogatoire, vif, alerte, les questions précises, par lesquelles le juge cherche à se rendre compte de la vie que mène l'enfant, ses interpellations familières et enjouées à la fois, comme celle-ci: « ... mais tu ne t'es pas regardé dans un miroir avant de venir ici, mon cher garçon: tu es noir comme un ramoneur... » Elle le fait lire, pour juger de son degré de développement, et il annonce de façon édifiante, ayant débuté par tenir son livre à l'envers. Le mot *Prawda* (vérité) revient souvent dans le dialogue. La mère interrompt tout le temps, se plaignant de ses enfants, déclarant qu'elle ne veut plus rien en savoir. La

vendeuse de journaux victime du vol, puis un superbe commissaire de police, viennent témoigner, hors de la présence du gamin et de la mère. Et si toute cette audience est passionnante du point de vue social, même pour une étrangère comme moi, il est bien intéressant, du point de vue purement féministe de voir, en contraste avec ce jeune juge, ce colossal commissaire, qui claque les talons et se tient au port d'arme, plein de respect devant la justice incarnée par cette frêle femme.

Le troisième cas de l'audience de ce matin, c'est un vol de montre commis par un garçon de seize ans. Lui prétend avoir trouvé par terre cette montre (« cela l'arrive fréquemment de trouver ainsi les objets précieux dans la rue?... » lui demande M<sup>me</sup> Kaminska, qui n'est pas dupe de ce mensonge), qu'il a vendue ensuite pour 5 slots, afin de pouvoir faire un voyage à bicyclette. Le père, un brave forgeron, la figure creusée, accompagne son fils, alors que la victime, un monsieur éloquent, qui laissait sa montre dans la poche de son gilet du dimanche pendant qu'il jardina, raconte avec force gestes comment il a été volé. Ce gamin-là, lui, lit correctement. Fait-il partie d'une société de jeunesse? est-il scout? demande le juge, qui cherche toujours à connaître non seulement le milieu familial, mais aussi le développement moral comme le degré d'instruction de l'enfant. Dans ce dialogue-là aussi j'entends beaucoup dire *Prawda*: « la plus terrible vérité vaut mieux que le plus petit mensonge », affirme avec force M<sup>me</sup> Kaminska.

L'audience est interrompue. Le juge se retire dans son cabinet pour préparer ses jugements, et aimablement nous donne quelques minutes d'en-

tente et nos candidates, un bulletin de vote commun étant adopté pour quatre groupes en tout cas, au moment où nous écrivons ces lignes. Parfois même, l'un nous a dit que, ne connaissant point de femmes dans les professions d'un groupe, l'on serait heureux de nos suggestions: et c'est justement dans ces cas-là que des femmes nous ont impitoyablement refusé une candidature; alors qu'au contraire, dans d'autres groupes, pour lesquels nous avions des candidates toutes prêtes et qualifiées, l'on nous répondait péremptoirement que ces professions-là n'étaient pas le fait des femmes! Ailleurs, encore, ce fut non pas sur le principe, mais sur la proportion des candidates féminines que l'on discutait, parfois même avec aigreur: et il faut comprendre aussi que, pour la psychologie masculine, accoutumée par une longue hérédité à tenir les femmes pour un élément de moindre importance, cela doit être un apprentissage un peu surprenant à faire que de devoir tout à coup compter avec elles... Puis, la question de tactique s'est posée aussi pour notre Comité de la présentation de candidates féminines, là où une liste d'entente n'ayant pas été acceptée par les groupements masculins, nous ne pouvions compter que sur nos seules forces, et dans certains cas que sur un faible nombre d'électrices, les femmes étant peu nombreuses dans ces catégories de professions-là: question qui a été résolue par l'affirmative, une candidature féminine, même sans succès, ayant toujours une valeur de propagande féministe et professionnelle. Et encore, ce fut la constatation inquiétante, devant l'action combinée de tant de groupements, d'Associations, de Fédérations professionnelles, combien peu, combien mal, les femmes sont organisées: dans le groupe X, par exemple, qui réunit toutes les sténodactylo, toutes les employées de commerce et de banque, toutes les vendeuses, toutes les commises, les diverses organisations professionnelles se sont exactement réparties les candidatures entre elles, au prorata de leur importance numérique d'abord, à celui du chiffre de leurs membres masculins et féminins ensuite. Eh bien! dans ce groupe, où sont nombreuses certes les travailleuses féminines, cette proportion ainsi calculée est exactement d'un siège sur 15. Quel enseignement!...

Et ce n'est pas le seul, certes, à retirer de cette campagne. Comme éducation féministe, suffragiste, psychologique et politique, elle est précieuse. Précieuse en tous points, et nous saurons la mettre à profit.

Et maintenant, Mesdames les électrices: aux armes!

E. Gd.

\*\*\*

**Liste des candidates présentées par le Comité féminin d'action :**

- Groupe III (professions du bâtiment) patron: M<sup>me</sup> CHOMEL, directrice de poterie.
- Groupe IV (directions du bois et tapissiers), patron: M<sup>me</sup> WEYENETH-GUIGNARD, courtépoin-tière.
- Groupe IV (professions du bois et tapissiers), M<sup>me</sup> Andrée WIEGANDT, couturière, juge sortant; M<sup>me</sup> DUPONT, couturière, juge sortant; M<sup>me</sup> SIGRIST, lingère. Ces trois candidates figurent

- sur une liste d'entente élaborée avec les candidats masculins.
- Id. ouvriers: M<sup>me</sup> KUNG, ouvrière fourreuse.
- Groupe VII (alimentation, coiffure, pharmacie), patron: M<sup>me</sup> EHNGER, directrice d'hôtel; M<sup>me</sup> NEUHAUS, coiffeuse.
- Id. ouvriers: M<sup>me</sup> Claire MALEROFF, pharmacienne.
- Groupe VIII (arts graphiques), patron: M<sup>me</sup> FATH, photographe; M<sup>me</sup> HAAS, papetière. (Liste d'entente avec les groupements masculins.)

- Groupe IX (jardinage et transports), patron: M<sup>me</sup> FLEURIOT, fleuriste.
- Groupe X (commerce), ouvriers: M<sup>me</sup> RICARD, employée de commerce, juge sortant; M<sup>me</sup> BRÉCHET, chef de rayon; M<sup>me</sup> PORTMANN, sténodactylographe.
- Groupe XI (professions libérales et maîtresses de maison), patron: M<sup>me</sup> LAMBOSSY, médecin-dentiste, juge sortant; M<sup>me</sup> F. GRANDJEAN et CHENEVARD DE MORSIER, maîtresses de maison, juges sortant; M<sup>me</sup> Emma KAMMACHER, avo-

- cate, juge sortant; M<sup>me</sup> FATIO-DESSERT, maîtresse de maison (liste d'entente avec les groupements masculins).
- Groupe XI, ouvriers: M<sup>me</sup> P. SOLDINI, maîtresse d'école, juge sortant; M<sup>me</sup> Berthe JAQUET, Jeanne MATHIL et V. MAYSTRE, maîtresses d'école; M<sup>me</sup> BISSAT, infirmière scolaire.
- Groupe XII (professions libérales hors de l'agglomération urbaine, et agriculture). Cercle de Chêne-Veyrier-Puplinge: patron: M<sup>me</sup> Georges WERNER-FOURNOY, maîtresse de maison; ouvriers: M<sup>me</sup> ZWAHLEN, institutrice.
- Id. Cercle de Pregny-Grand-Saconnex, patron: M<sup>me</sup> Ch. GIGNOUX, maîtresse de maison.
- Id. Cercle de Vernier-Meyrin, patron: M<sup>me</sup> le Dr. Céline JICHLINSKI.

En plus de ces 29 candidates choisies sur une base de neutralité politique et confessionnelle, qui a été celle de tout le travail du Comité féminin d'action, l'Union des Syndicats et la Fédération des Syndicats chrétiens corporatifs présentent chacun de leur côté une liste, de 13 noms féminins pour la première, de 12 noms pour la seconde.

**Tribune libre**

**A propos du salaire des ménagères**

*Une de nos fidèles abonnées nous communique sur cette question d'actualité, qui la préoccupe, les réflexions suivantes que l'on lira avec grand intérêt, même si l'on n'est pas d'accord — et nous croyons que ce sera le cas de nombreuses féministes — avec les craintes manifestées et les conclusions déduites par M<sup>me</sup> Lasserre. Nous serons heureuses de publier sur ce sujet, à l'ordre du jour de tant de discussions, toute lettre que l'on voudra bien nous adresser, et quel que soit le point de vue qu'elle représente. (Réd.)*

La première page du *Mouvement Féministe* du 26 octobre donnant un résumé des programmes politiques de nos meilleures féministes est pleine d'intérêt et très suggestive; elle nous fait regretter une fois de plus de ne pouvoir mettre dans l'urne un bulletin portant des candidates au Conseil national.

Un vœu, exprimé à trois reprises, a retenu plus particulièrement mon attention, et je voudrais dire ici les quelques réflexions que m'a suggérées cette revendication féministe.

Nos correspondantes voudraient que le travail des ménagères soit rétribué. Au premier abord, cette idée est séduisante: la femme aurait ainsi un peu d'argent bien à elle, légitimement gagné par son labeur quotidien; les paresseuses ou les négligentes, celles qui détestent le travail ménager, seraient soutenues par l'idée du gain mensuel que représenterait ce labeur ingrat; gagnant au logis, elles seraient moins tentées de travailler au dehors. Enfin, les hommes de la famille apprendraient ainsi à estimer le travail de la femme. Peut-être cesseraient-ou d'entendre cette phrase: «Ma femme, elle n'a rien à faire!» alors que la dite épouse entretient seule, habille et nourrit cinq ou six personnes.

Où!... mais que de difficultés déjà dans la seule application de la loi.

Qui, par exemple, rétribuerait la ménagère? Serait-ce l'Etat si lourdement chargé déjà? A raison de 50 francs par mois pour chaque ménagère, et en supposant un demi-million environ de femmes rétribuées, nous arriverions en Suisse à la somme coquette de 300 millions par an! Serait-ce le chef de famille? Où serait alors, comme l'affirme une des correspondantes, l'augmentation du pouvoir d'achat du ménage? Il y a plus. Dans tout métier, il y a un contrôle du travail par celui qui paie. Vous représentez-vous une commission de contrôle passant dans les ménages à l'heure de midi, soulevant les couvercles des casseroles, inspectant nos armoires, découvrant nos lits, etc., pour juger si nous méritons notre salaire; je n'insiste pas.

Mais tout ceci sont des questions secondaires; il y en a de plus graves. Une semblable mesure est, à mon avis, destructrice du foyer et de la famille. En effet, tout travail rétribué est fait pour d'autres: Etat, patron, clientèle. En se faisant payer, la femme se reconnaît comme étant en quelque sorte détachée de la famille, dont elle n'est plus que l'employée. On transforme ainsi une tâche librement consentie, aimée le plus souvent, et jusqu'à présent fièrement étrangère aux lois économiques qui régissent le travail, en un fait d'ordre économique. Ne serait-ce pas fatalement disjoindre une association basée sur l'amour et l'estime mutuels, avant toute autre chose?

Si le mari paie sa femme, vous entendez d'ici les querelles: «La soupe est brûlée, mes chemises sont déchirées, mes cols pas repassés; ne t'étonne pas si je te diminue ton salaire au bout du mois!» Ou bien, l'Etat étant le payeur. «Tu gagnes tant par mois; tant mieux, je n'ai plus besoin de te donner ma paie, je peux la dépenser entièrement pour moi!»

Tant de chefs de famille, si peu conscients déjà de leurs responsabilités, risquent de se détacher plus encore de leurs devoirs de pères et d'époux chargés de gagner l'argent du ménage.

Et enfin, dans nombre de ménages, le mari, les fils mettent la main à la pâte, cirent les souliers, font leur lit, scient le bois, lavent parfois le linge; ne serait-il pas à craindre que, désormais, ils refusent toute assistance à la mère, parce qu'elle est payée? En sera-t-elle moins fatiguée et moins occupée pour cela? Ou bien l'homme touchant un salaire pour son travail professionnel, va-t-il réclamer un paiement pour les services rendus à la maison?

Il est attristant de songer qu'actuellement la tâche la plus belle, si dure soit-elle pour beaucoup, je le sais, qui incombe à la mère, à la maîtresse de maison, celle de créer pour les siens un foyer propre, harmonieux, confortable et chaud, que cette tâche, dis-je, puisse être évaluée en francs. Les Suisses sont-ils donc si américanisés déjà qu'ils n'estiment leur femme qu'à ce qu'elle gagne? Non, cette tâche porte en elle-même sa récompense la plus précieuse, celle qu'apporte tout devoir exécuté avec amour et conscience pour un but qui dépasse l'individu. Ce n'est pas pour un certain nombre de cas déplorables où la femme souffre du mépris des hommes de la famille pour son travail, mépris qui ne sera pas nécessairement diminué par une rétribution de la ménagère, qu'il faut risquer de compromettre les bases mêmes de la vie familiale, bases qui reposent sur l'entier désintéressement et le complet don de soi de la femme.

CLAIRE LASSERRE.

tretien, pendant lesquelles je lui exprime mon intérêt et mon admiration, et l'embaras où je me trouverais si j'étais à sa place de devoir juger... Immédiatement, elle m'interrompt du geste et de la voix: «Oh! mais ces cas, je les connais si bien! Je sais tant de choses sur eux! le gamin des journaux, par exemple, c'est un anormal, un souffre-douleur de ses camarades, vendeurs de journaux comme lui. Famille déplorable. Ce n'est pas par une condamnation que l'on sauverait son cas...»

En effet, quand, peu après, nous nous levons tous dans la petite salle pour saluer la Justice qui rentre, ce sont deux acquittements sur trois qu'apporte M<sup>me</sup> Kaminska. Acquittement pour le voleur de montre, eu égard à l'honnêteté sans tache de sa famille, qu'elle ne veut pas charger d'un casier judiciaire. Acquittement pour le précoce voleur de journaux, eu égard à ses déficiences mentales. Quant à la fillette qui se pavane dans des frusques dérobées, c'est deux mois de maison de rééducation qui sont prononcés, mais avec sursis, sa conduite à la fabrique où elle travaille actuellement devant être suivie de très près par une déléguée à la liberté surveillée. Les deux gamins, d'ailleurs, vont également être suivis, eux aussi, afin d'éviter des récidives.

Et maintenant, au tour des parents. L'un après l'autre, et hors de la présence de leurs enfants, l'homme à la figure creusée, la femme au châle vert, l'affreuse mégère ébouriffée, M<sup>me</sup> Kaminska les apostrophe et les admoneste. Leur responsabilité de parents, leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants, leur négligence, leur indolence, leurs faiblesses, leur paresse, leur saleté, leurs

vices, elle leur en parle à cœur ouvert, avec une éloquence familière et chaude, les interpellant de «père» et de «mère» tout court, cette caractéristique étant pour elle l'essentiel. Je ne puis tout suivre et tout comprendre, mais j'admire la vigueur et le bon sens de cette jeune femme, dont ce sermon pratique et populaire sur le rôle du père, sur la tâche magnifique de la mère, est fait pour influencer et frapper ceux qui l'écoutent tête baissée. Et ce n'est pas le moindre intérêt de ce tribunal des mineurs ainsi compris de ne pas se borner à moraliser les enfants, mais, à travers eux et pour eux, de moraliser aussi les parents, réalisant de la sorte, même dans des milieux lamentables et sordides, la valeur de l'unité familiale.

«J'ai souvent pensé que la femme pourrait un jour apporter une collaboration utile à l'œuvre des tribunaux pour enfants. Aujourd'hui, je suis certain qu'elle possède des qualités spéciales pour remplir les fonctions de juge dans ces tribunaux.»

Ces paroles du comte Carton de Wiart, l'initiateur des tribunaux d'enfants en Belgique, prononcées après avoir entendu une causerie de M<sup>me</sup> Grabinska, prédécesseur de M<sup>me</sup> Kaminska au Tribunal des mineurs de Varsovie, ne les répétions-nous pas, nous aussi, de toute notre conviction, après une audience de ce tribunal?...

E. Gd.

**Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.**



**Que lisons-nous ?**

**Quelques suggestions avant les achats de Noël**

- NORA WASS: *La maison d'exil*. Meurs et vie intime en Chine moderne. Chez Jeheber. 2 fr. 50 suisses.
- J. CARLING: *Cité maudite* (Jérusalem), roman historique. Chez Jeheber; 2 fr. 50 suisses.
- JOHN HAGENBECK: *Au pays du tigre royal*. Chez Jeheber; 2 fr. 50 suisses.
- ALBÉRIC CAHUET: *Lucile de Chateaubriand*. Chez Fasquelle, Paris; 20 fr. français.
- DENISE MAILLARD: *L'enfant américain au XIX<sup>e</sup> siècle*, d'après les romanciers du Middle-West. 30 fr. français.
- HENRY DE MONFRED: *Le drame éthiopien*. Illustré. Grasset; 15 fr. français.
- MARIE GEYERS: *Le voyage de frère Jean*; 10 fr. français.
- Princesse BIBESCO: *Egalité*. Grasset; 15 fr. franç. Id. — *Le rire de la naïade*. Grasset; 15 fr. franç.
- ANDRÉ MAUROIS: *Magiciens et logiciens* (études sur la littérature anglaise). Chez Grasset; 15 fr. français.
- MARTHE OULIÉ: *Les Antilles, filles de France*. Coll. «Voyageuses de Lettres»; Fasquelle; 12 fr. français.

- FRANÇOIS PORCHÉ: *Portrait psychologique de Tolstol*. Flammarion; 18 fr. français.
- PEARL BUCK: *La première femme de Yuan* (traduit de l'anglais). Chez Stock; 15 fr. français.
- SENCE LIFAR: *Du temps que j'avais faim* (Souvenirs du célèbre bandit russe). Chez Stock.
- NOELLE ROGER: *Le nouveau Lazare*. Chez Fasquelle; 12 fr. français.

**Vont paraître chez Stock:**  
GENEVIEVE FAUCONNER: *Les étangs de Ladouble*.  
SIGRID UNDET: *La Couronne*. (Série des: *Christine Lavransdatter*.)



**Publications reçues**

*L'Education en Suisse*. (Edité à Genève, rue de la Pépissierie, 18.)  
*L'Education en Suisse* est une publication utile